Accusé de réception en préfecture
081-288109036-20250310-AR-37-2025-AR
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

ARRÊTÉ N° 37/2025

Fixant la liste de la composition des membres du jury
à l'examen de Technicien principal de 1ère classe par avancement de grade
Spécialité «Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration»

Organisé par le Centre de Gestion du Tarn, le 10 avril 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu le décret n° 2010-1359 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la convention générale de mutualisation des coûts des concours et des examens tansférés du CNFPT vers les centres de gestion,
Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,
Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn,
Vu le recensement des besoins prévisionnels effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées des Centres de gestion de la Région Occitanie pour l'année 2025,
Vu l'arrêté n° 213/2024 du 02/09/2024 portant ouverture de l'examen professionnel de Technicien territorial principal de 1ère classe par avancement de grade, spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn, le 10 avril 2025,
Vu le procès-verbal du tirage au sort de la Commission Administrative Paritaire en date du 20 février 2025,
Vu l'arrêté n° 2025-014 du 16/10/2024 du CNFPT désignant son représentant au sein du jury,
Vu qu'il y a eu lieu de nommer le jury de l'examen professionnel,

Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
188 rue de Jarlard - 81 000 ALBI
Tel : 05.63.60.16.50 • Fax : 05.63.60.16.51
cdg81@cdg81.fr

Accusé de réception en préfecture
081-288109036-20250310-AR-37-2025-AR
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Arrête

Article 1 : La composition du jury de l'examen professionnel de technicien principal de 1ère classe par avancement de grade, « spécialité prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » est fixée ainsi qu'il suit :

Collège des élus
Fatima SELAM, Adjointe au maire, mairie de Monestiés (81), Présidente du jury,
Claude CRAYSSAC, Conseiller municipal, mairie de Valence d'Albigeois (81), Vice-Président de la Communauté de communes Val 81 (81), Président suppléant du jury.

Collège des fonctionnaires
Laurence BERGES ALONSO, Rédacteur principal 1ère classe, représentante de la catégorie B, Commission Administrative Paritaire.
Patrick GAUVRIT, attaché principal, DGS Communauté de communes Sor et Agout (81)

Collège des personnalités qualifiées
Danielle VALETTE, Directrice ajointe retraitée « restauration municipale Colomiers », représentante désignée par la CNFPT,
Alexandre JACQUIN, ingénieur territorial en chef, chef de service environnement gestion des déchets, Communauté d'agglomération Castres Mazamet (81).

Article 2 : L'épreuve écrite aura lieu le 10 avril 2025, Salle Daniel Balavoine à Blaye-les-Mines.

Article 3 : L'épreuve d'entretien avec le jury se déroulera au Centre de Gestion du Tarn à Albi.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn, aux collectivités affiliées ou non affiliées, aux Centres de gestions conventionnés.
Le présent arrêté fait l'objet des mesures de publicités suivantes : affichage au siège du cdg81 et publication sur le site internet du cdg81 (www.cdg81.fr).

Fait à Albi, le 24 février 2025

Le Président,

Sylvian CALS

FONCTION PUBLIQUE Tterritoriale CENTRE DE GESTION TARN

"La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai".

Mis en ligne le 7/03/2025